MARCHÉ PUBLIC ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture de signalisation routière

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

Date limite de remise des plis

Procédure de passation

2025-0005

29 / 04 / 2025 à 11 heures

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1 ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur:

Conseil départemental de la Nièvre

Service Mobilités

Représentant : Fabien Bazin Monsieur le Président

Adresse:

Hôtel du département 58039 Nevers CEDEX Téléphone : 03 86 60 67 00

Courriel: marchespublics@nievre.fr Site internet: https://nievre.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Fourniture de signalisation routière

Fourniture de signalisation directionnelle, police, temporaire, lumineuse et plastique

Code CPV	Libellé CPV
35260000-4	Signalisation de police
34992100-8	Panneaux de signalisation lumineux
34992200-9	Panneaux de signalisation routière

Caractéristiques principales du contrat :

**	Objet du contrat	Fourniture de signalisation routière	
A	Acheteur	Conseil départemental de la Nièvre	
≅	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures	
≡	Structure	3 lots	
9	Lieu d'exécution	Territoire du Département de la Nièvre	
②	Durée	12 mois - 3 reconductions - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible	
*	Développement durable	Clause environnementale	
*	Pénalités de retard	Formule P = V x R / 100 Variable selon les prestations du contrat	
~	Variation des prix	Révisables (formule), voir CCAP	
>	Nature des prix	Prix unitaires	

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 3 lots :

	Туре	Objet, délai
Lot 1 - Fourniture de signalisation directionnelles		tionnelles
	Période initiale	montant maximum 200 000,00 € HT, 12 mois
	PériodeReconduction 1	montant maximum 200 000,00 € HT, 12 mois
	Période Reconduction 2	montant maximum 200 000,00 € HT, 12 mois
	Période Reconduction 3	montant maximum 200 000,00 € HT, 12 mois

Lot n°2 Fourniture de signalisation de police, temporaire et lumineuse		
Période initiale	montant maximum 300 000,00 € HT, 12 mois	
Période Reconduction 1	montant maximum 300 000,00 € HT, 12 mois	
Période Reconduction 2	montant maximum 300 000,00 € HT, 12 mois	
Période Reconduction 3	montant maximum 300 000,00 € HT, 12 mois	
Lot n°3 –Fourniture de balise et signalisation en matière plastique		
Période initiale	montant maximum 80 000,00 € HT, 12 mois	
Période Reconduction 1	montant maximum 80 000,00 € HT, 12 mois	
Période Reconduction 2	montant maximum 80 000,00 € HT, 12 mois	
Période Reconduction 3	montant maximum 80 000,00 € HT, 12 mois	

Définitions :

Lot : Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation

Période : Durée définie d'exécution du contrat reconductible

2 CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr.

Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de Consultation (Tous les lots)
- Acte d'engagement (Tous les lots)
- Bordereau des Prix Unitaires (Tous les lots)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (Tous les lots)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (Lot(s) 1, 2, 3)
- Détail Quantitatif Estimatif (Tous les lots)
- Annexe RGPD (Tous les lots)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.marches.ternum-bfc.fr.

3 PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Consultation n°2025-0005

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Variantes:

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif	
Situation juridique		
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)	
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)	
Capacité économique et financière		
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	
Capacité technique et professionnelle		
Capacités professionnelles		
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise	
Capacité technique et professionnelle : minima exigés		
Echantillons, descriptions, photos	Échantillons Lot 1, Échantillon Lot 2 Échantillon lot 3	
Autres justificatifs		
Attestation d'assurance responsabilité civile	Attestation d'assurance responsabilité civile	

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Catalogue fournisseur	Catalogue fournisseur
Mémoire technique	Mémoire technique

Tarifs ou catalogue	Tarifs ou catalogue(s) tarifaire(s) du candidat avec la totalité des prix unitaires et indiquant le montant du rabais sur les produits y figurant	
Acte d'engagement	Acte d'engagement	
BPU	Bordereau de prix unitaire	
DQE	Détail quantitatif estimatif	

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du département Nevers 58039 Nevers CEDEX

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ciavant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « elDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager

le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ Maquettes ou échantillons :

Le candidat doit remettre des échantillons à l'appui de son offre dans les conditions suivantes :

Ces échantillons seront gratuits. En aucun cas, ils ne pourront être facturés par le candidat.

Ils seront de la même qualité et de la même gamme de finition que ceux proposés dans l'offre, sans peinture aux dos des panneaux.

Lot 1:

- -Un panneau D21a, fond blanc,1300*250mm, classe 1 (BdP n°21) avec mention « NEVERS 10 » Hc=100 L1, avec 2 systèmes de fixations pour support 80*40(Bdp n°98).
- -Un panneau EB10, 1000*400, classe 2(Bdp n°17), avec mention « NEVERS » Hc=125 L1, avec 2 systèmes de fixations pour support 80*40(Bdp n°98).
- -Un cartouche E43, 500*150, classe 2 (Bdp n°4) avec mention « D907 » Hc=100 L1, avec 1 kit de fixation cartouche (Bdp n°120)

Lot 2:

-Un panneau permanent B14(50), 850mm Classe 2 (Bdp n°23), avec 2 systèmes de fixations pour support 80*40(Bdp n°106)

-Un panneau temporaire AK5, 1000mm, classe T2 (Bdp n°61), un panonceau KM9 « CHANTIER MOBILE », 900*250, classe T2 (Bdp n°85), un support pliable pour l'ensemble AK5+KM9 (Bdp N°87)

Lot 3:

- -Une balise J1, hauteur 1,8m, classe 2 (Bdp n°1)
- -Un fourreau/socle pour balise J1/J3 (Bdp n°7)
- -Une balise J13 double face, classe 2 (Bdp n°14)
- -Un socle fourreau pour balise J13 (Bdp n°15)
- -Un cône K5a, 750mm, classe 2, modèle léger (Bdp n°29)
- -Deux séparateurs K16 (1 rouge, 1 blanc), hauteur 750mm (Bdp n° 32)

Pour les lots 1 et 2:

Les candidats devront transmettre sous forme de tableau la masse (en gramme arrondi à l'unité) de chacun des panneaux demandés.

- -Pour le panneau AK5, le poids sera donné y compris le support pliable et panonceau KM9.
- -Pour les autres échantillons, D21a, EB10, E43 et B14 le poids sera donné panneau nu sans les systèmes de fixations sur support 80*40(ni support).

Ces échantillons devront être envoyés à l'adresse suivante :

Conseil Départemental de la Nièvre Centre d'entretien Routier Rue du 8 Mai 1945 58640 Varennes Vauzelles

Contact: 03 86 59 98 50 ou 06 78 22 17 27

La mention : « ECHANTILLONS Marché 2025-0005 ; – Lot N° 1, Lot N° 2 ou Lot N° 3 » devra être lisiblement indiquée sur chaque colis.

Ces échantillons devront porter une étiquette mentionnant la (les) certification(s) en vigueur. Ces renseignements sont indispensables. En leur absence, les échantillons ne seront pas examinés.

Un bordereau à l'en-tête du fournisseur reprenant les références et la désignation des articles sera joint dans le colis, permettant l'identification des échantillons.

Les échantillons devront parvenir <u>au plus tard 72 heures avant la date et l'heure de remise des</u> offres, du lundi au vendredi entre 9h00 et 11h30 et entre 14h00 et 16h30.

Ces éléments seront restitués par l'acheteur dans les conditions suivantes :

Après ouverture des plis et jugement des offres, les échantillons seront restitués aux candidats non retenus qui devront les enlever (à l'adresse ci-dessous) dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier leur signifiant qu'ils ne sont pas retenus. Au-delà de ces 2 mois, ces échantillons ne seront pas restitués.

Le conditionnement éventuel des échantillons sera à la charge du candidat.

Adresse d'enlèvement :

Conseil Départemental de la Nièvre Centre d'entretien Routier Rue du 8 Mai 1945 58640 Varennes Vauzelles

Contact: 03 86 59 98 50 ou 06 78 22 17 27

4 JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lots 1 Fourniture de signalisation directionnelles – Lot 2 :Fourniture de signalisation de police, temporaire et lumineuse

Critère	Descriptif
1. Prix (55 %)	Jugé sur détail estimatif
	Les offres financières seront classées après vérification et correction des erreurs éventuelles. L'offre la moins chère se verra attribuée le maximal de 20 points. En cas de parties décimales, les notes calculées seront arrondies au centième supérieur. Les notes seront attribuées selon la formule suivante : 20*Offre la moins chère/Offre candidat En cas de discordance constatée dans une offre, les prix unitaires du bordereau des prix prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans les détails estimatifs seront également rectifiées et c'est montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres. En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.
2. Valeur technique (30 %)	Jugé sur les échantillons
 Qualité des éléments rétro réfléchissants (5 pts) 	Qualité d'impression, qualité d'application, aspect global
- Sécurité à la manutention (5 pts)	Qualité de finition, maniabilité, ergonomie
- Facilité de montage sur support dédié (5 pts)	Rapidité de montage, simplicité d'assemblage du système de fixation
- Masse (5 pts)	Masse au gramme prés des échantillons(valeur déclarative du candidat).

3. Qualité environnementale (10 %)	Jugé sur mémoire technique
 - Part proportionnelle de matière première recyclée dans les produits neufs (5 pts) 	Pourcentage de matière première recyclée pour la fabrication des produits de signalisation neufs (valeur déclarative du candidat).
 Disposition spécifique mise en œuvre pour réduire l'impact environnemental dans le cadre du présent marché (15 pts) 	Description des mesures mis en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de son activité liée au présent marché
4. L'organisation (5 %)	Jugé sur mémoire technique
 Organisation du suivi administratif et commercial du marché (15 pts) 	Moyens humains, matériels et organisationnels mis en place dans le cadre du présent marché.
 Organisation en cas de non-conformité (5 pts) 	Organisation mise en place pour répondre au problème de non- conformité (erreur de produit, erreur de livraison etc) au cours du marché.

Lot 3 : Fourniture de balise et signalisation en matière plastique

Critère	Descriptif
1. Prix (55 %)	Jugé sur détail estimatif Les offres financières seront classées après vérification et correction des erreurs éventuelles. L'offre la moins chère se verra attribuée le maximal de 20 points. En cas de parties décimales, les notes calculées seront arrondies au centième supérieur. Les notes seront attribuées selon la formule suivante : 20*Offre la moins chère/Offre candidat En cas de discordance constatée dans une offre, les prix unitaires du bordereau des prix prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans les détails estimatifs seront également rectifiées et c'est montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres. En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.
2. Valeur technique (30 %)	Jugé sur les échantillons
 Qualité des éléments rétro réfléchissants (7 pts) 	Qualité d'impression, qualité d'application, aspect global
- Sécurité à la manutention (8 pts)	Qualité de finition, maniabilité, ergonomie
 Tenue mécanique sous des contraintes basiques (5 pts) 	Tenue mécanique sous contrainte de transport, stockage et manipulation
3. Qualité environnementale (10 %)	Jugé sur mémoire technique
 Part proportionnelle de matière première recyclée dans les produits neufs (5 pts) 	Pourcentage de matière première recyclée pour la fabrication des produits de signalisation neufs(valeur déclarative du candidat).
 Disposition spécifique mise en œuvre pour réduire l'impact environnemental dans le cadre du présent marché (15 pts) 	Description des mesures mis en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de son activité liée au présent marché
4. L'organisation (5 %)	Jugé sur mémoire technique
 Organisation du suivi administratif et commercial du marché (15 pts) 	Moyens humains, matériels et organisationnels mis en place dans le cadre du présent marché.
 Organisation en cas de non-conformité (5 pts) 	Organisation mise en place pour répondre au problème de non- conformité (erreur de produit, erreur de livraison etc) au cours du marché.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**. Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération. La note totale est notée : **Sur 20**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :		
Offre hors délai Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.		
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.	
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.	
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît l législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande d régularisation par l'acheteur.	
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.	

Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur www.marches.ternum-bfc.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Dijon 22 rue d'Assas BP 61616 21000 Dijon Cedex

Téléphone : 03 80 73 91 00 Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Télécopie: 03 80 73 39 89

Site internet : dijon.tribunal-administratif.fr

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)

Formulaires candidats (DAJ)

Médiateur des entreprises

CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021